

Procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage ITIE-GUINEE du 23 Décembre 2021

La réunion du comité de pilotage de l'ITIE-GUINEE s'est tenue le Jeudi 23 Décembre 2021 de 10h5 à 12h13 dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la présidence de Monsieur Mohamed Lamine SY SAVANE, President dudit Comité.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 Décembre 2021 ;
2. Examen du projet de rapport d'évaluation des progrès accomplis par la Guinée dans la mise en oeuvre de la Norme ITIE ;
3. Divers.

Avant de commencer la réunion le Secrétaire Exécutif a présenté au comité Monsieur Bachir CAMARA, Conseiller aux Mines de Monsieur le Premier Ministre en remplacement de Monsieur Abdoul Karim SYLLA.

Mr Mamadou DIABY : a présenté le nouveau président et le nouveau vice président à ceux qui n'étaient pas présents à la dernière réunion. Il s'en est suivi un tour de table pour permettre aux nouveaux membres de connaître les autres membres du comité de pilotage.

Mr Mohamed Lamine SY SAVANE : a ouvert la séance en présentant l'ordre du jour. Aucun amendement n'ayant été apporté,

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des présents.

Au premier point de l'ordre du jour :

Mr Mamadou DIABY : a donné lecture du résumé du procès verbal de la réunion du 8 Décembre 2021. Ce procès verbal a été approuvé par l'ensemble des membres présents.

Mr Mohamed Lamine SY SAVANE : a signalé la présence de Monsieur Seinkoun KABA qui représentait le Ministère de l'Information au sein du comité de pilotage et qui est promu Directeur Général des Garages du Gouvernement. Il a, au nom du comité de pilotage remercié Monsieur KABA pour les loyaux services rendus à l'ITIE-GUINEE. En reconnaissance de ses loyaux services, un satisfecit lui a été décerné.

Mr Elhadj Gando BARRY : a remis à Monsieur KABA le satisfecit tout en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions.



Mr Abdoulaye Seinkou KABA : a rappelé c'est que le 17 Octobre 2013 qu'il est venu à l'ITIE comme interprète en Anglais lors du séjour de l'honorable Clare Short, à l'époque présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE. Depuis lors, il est resté au Secretariat de l'ITIE-GUINEE.

Il a adressé ses remerciements à Elhadj DRAME, à Monsieur DIABY, Monsieur SOUMAH et à tous les participants à la réunion. Il s'en va mais il garde de bons souvenirs de l'ITIE où il a beaucoup appris. Il a invité les jeunes assistants à préserver dans le travail bien fait.

Au titre du 2e point de l'ordre du jour :

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : a informé le comité que la veille il a présidé la Commission Ad-hoc de suivi de la validation dans la salle de réunion du Secretariat Exécutif. La commission a eu à examiner le projet de rapport d'évaluation des progrès accomplis par la Guinée dans la mise en oeuvre de la Norme ITIE. Les discussions ont essentiellement porté sur certains points critiques du rapport.

Il s'agit des exigences qui n'ont pas été pleinement satisfaites. Il a souligné la contribution de Mr Amadou BAH, Mr Cheick KEITA et Dr Alpha Abdoulaye DIALLO au cours de ces débats. Il a ensuite passé la parole à Mr René-Maurice SYLLA, Rapporteur de la commission Ad-hoc pour présenter le document de synthèse des travaux de la commission.

Mr René-Maurice SYLLA : a présenté, avec projection à l'appui, les conclusions de la commission ad-hoc qui ont porté sur :

- la propriété effective ;
- L'octroi des licences ;
- La déségrégation des données ;
- Les paiements infra nationaux ;
- L'étude d'impact environnemental

Et le fonds de réhabilitation de l'environnement. Il a auparavant présenté la grille de notation.

Mr Mamadou DIABY : a ensuite passé la parole à Mr TRAORE Mamady, de la Direction des Services Juridiques du Ministère des Mines et qui est en charge de la mise en ligne des contrats.

Mr TRAORE Mamady : a fait le point sur la publication des contrats et conventions signés tout en précisant que cette publication obéit à des principes. En effet, ce ne sont pas tous les contrats qui sont publiés sur le site. Ceux qui sont publiés suivent la procédure suivante et conformément au code minier :

Le Ministre en charge des Mines reçoit mandat du Conseil des Ministres pour négocier et signer une convention. Après la signature de la convention, la



cour constitutionnelle est saisie dans un délai de 7 jours ouvrés pour donner un avis de conformité et de non objection.

Cet avis accompagne le projet de convention à l'Assemblée Nationale pour ratification. La ratification est suivie du Décret de promulgation du Président de la République avant publication au journal officiel de la République. Ce n'est qu'après la publication au journal officiel que la convention est mise en ligne.

Mr Mohamed Lamine SY SAVANE : a profité de cette occasion pour éclairer la lanterne des membres du Comité sur nombre certains nombres de choses Il a indiqué que le code minier est une loi dérogatoire et la convention déroge au code minier. Il a notamment expliqué le cas de la SMB (Société Minière de Boké) de 2015 à 2019 c'est le code minier qui s'appliquait.

Mais quand il s'est agit de construire Le chemin de fer et le port, l'investissement devenait important et cela a nécessité la négociation d'une convention. Il a ensuite donné des explications sur le fonctionnement de certaines sociétés minières telles que la SMD, CBK, et la SAG. il a en outre précisé qu'il existe bel et bien des informations pertinentes au CPDM sur toutes les sociétés enregistrées dans le cadastre à partir du mois d'Aout 2016. Il est aussi important de faire la différence entre une société et un projet minier.

Par ailleurs, il a précisé que les gens font une confusion entre suivi, contrôle et inspection.

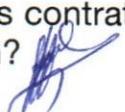
Mr Sékou Mohamed CAMARA : a souhaité que le Ministère des Mines et le Ministère de l'Environnement se rencontrent pour traiter de toutes les questions liées à l'ITIE.

Mr Moussa Iboun CONTE : a félicité la commission pour la qualité du rapport qu'il a présenté. Il a souhaité que les promesses tenues à l'Hôtel ONOMO lors de la présentation de l'avant-projet de Loi sur la propriété effective soient réalisées.

Il s'agit de corriger cet avant projet de Loi pour qu'il soit soumis au législateur. Il a eu outre sollicité que les données de l'ANAIM soient divulguées de même que les entreprises minières affichent leurs états financiers sur leurs sites web.

Mr Kabinet DIANE : a rappelé qu'on est à une phase de validation de la Guinée. Les points non satisfaits demandent à ce que des solutions soient trouvées. Il précise que les commentaires ne suffisent pas. Il faut que ces commentaires soient accompagnés par des documents c'est à dire des pièces justificatives. Sinon ces commentaires ne serviront à rien. Il fait remarquer que l'évaluation comporte deux aspects :

Un aspect objectif et un aspect subjectif. Il veut savoir quand est ce que le changement de site sur les contrats miniers a-t-il eu lieu? Est ce avant ou après le démarrage de la validation?



Il estime qu'en matière de propriété réelle, nous avons pris le devant. Mais la présente note indique un recul.

Mr Sékou DORE : a félicité les deux Secrétaires Généraux qui sont des jeunes. Il a indiqué le site actuel de publication des contrats n'est pas connu par tout le monde et qu'au niveau du Ministère des Mines des efforts doivent être entrepris dans ce sens.

Mr Elhadj Checik KEITA : demande à ce que par rapport à l'évaluation il faut réagir pour se défendre. Il serait bon que le Ministère de l'environnement nous prépare une note technique.

Mr DIALLO : a tenu à préciser qu'en ce qui concerne la SOGUIPAMI, elle publie régulièrement ses états financiers.

Mr Mamadou DIABY : suite à toutes ces interventions, demande à ce que le comité donne l'autorisation à une sous-commission pour rédiger le projet de lettre que le Président du Comité doit adresser au Secrétariat International de l'ITIE.

Il a proposé Elhadj Cheick KEITA, Monsieur Amadou BAH, Monsieur Abdoulaye SOUMAH.

Mr Elhadj Gando BARRY : a demandé de renforcer cette équipe pour un travail de fond.

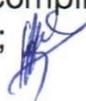
Mr Mohamed Lamine SY SAVANE : avant de lever la séance, a remercié les uns et les autres pour la qualité de leurs interventions. Il a insisté sur l'importance de l'ITIE dans la bonne gouvernance du secteur minier.

Il a enfin demandé à chacun de communiquer pour mieux éclairer nos populations.

Conclusions :

Au terme de ses travaux, le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

1. Le Comité a approuvé le procès-verbal de sa réunion du 8 Décembre 2021 ;
2. Le Comité a remercié Monsieur Abdoulaye Seinkou KABA pour les services rendus à l'ITIE-GUINEE et l'a félicité pour sa nomination au poste de Directeur Général des Garages du Gouvernement ;
- 3.
4. Le Comité a souhaité la bienvenue à Messieurs Bachir CAMARA et Mamadou Gando BAH nouveaux membres du comité de pilotage ;
5. Le Comité a pris bonne note des recommandations de la commission Ad-hoc de suivi de la validation suite à l'examen du projet de rapport d'évaluation des progrès accomplis par la Guinée dans le cadre de la mise en oeuvre de la Norme ITIE ;



6. Le Comité a constitué une sous commission pour la rédaction de la lettre à adresser à l'équipe technique de validation du Secrétariat International de l'ITIE pour transmettre les observations du comité de pilotage de l'ITIE-GUINEE.

Conakry, le 5 Janvier 2022

Le Rapporteur



Mamadou DIABY

Le Président de la Séance



Mohamed Lamine SY SAVANE